



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 183-14 et le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 9 décembre 2024, le conseil de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté les projets de règlements suivants :
 - Un projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 292-24 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 183-14 afin de prévoir des mesures d'exceptions aux conditions d'émission du permis de construction pour la zone forestière Fo-1 sans désignation cadastrale* »;
Ce règlement vise à prévoir des conditions particulières d'émission de permis de construction concernant la construction de chalets de chasse dans le secteur sans désignation cadastrale localisé dans la zone forestière Fo-1, située sur le territoire de la Seigneurie de Perthuis;
 - Un projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 293-24 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 visant à prévoir des dispositions particulières pour encadrer l'implantation de chalets de chasse dans la zone forestière Fo-1 sans désignation cadastrale* »;
Ce règlement a pour but d'encadrer la construction de chalets de chasse sur le territoire de la Seigneurie de Perthuis, plus particulièrement sur le territoire sans désignation cadastrale compris à l'intérieur de la zone forestière Fo-1.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 janvier 2025 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 80, rue Principale. Au cours de cette assemblée, lesdits projets de règlements seront expliqués et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
3. Les projets de règlements détaillés peuvent être consultés sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://sca.quebec/> Toute personne peut également obtenir une copie de ces projets de règlements en communiquant avec nous au 418-329-3304 au poste 101 ou par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec;
4. Le projet de règlement adopté s'intitulant « *Règlement numéro 293-24 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 visant à prévoir des dispositions particulières pour encadrer l'implantation de chalets de chasse dans la zone forestière Fo-1 sans désignation cadastrale* » contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, ce 20 DÉCEMBRE 2024.

Stéphane Genois, directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 20 décembre 2024 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 20 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Stéphane Genois, directeur général
et greffier-trésorier